

1 Les clients auront également à choisir entre maintenir une entrée et un
2 mesurage distincts pour la charge électrique bi-énergie ou regrouper cette
3 charge, en tout ou en partie, sur une même entrée et un même mesurage que
4 les charges régulières.

5 Dans l'éventualité d'un mesurage distinct, les investissements du client seront
6 en général nuls ou peu importants. S'il y a lieu, le distributeur procédera sans
7 délai à l'installation de nouveaux appareils de mesurage.

8 Avec la tarification régulière, le regroupement des charges tend à abaisser le
9 prix moyen du kWh d'électricité, mais il nécessite des modifications au réseau
10 électrique du client. Selon les caractéristiques de chaque réseau et des charges
11 à regrouper, ces modifications sont plus ou moins onéreuses. Chaque
12 établissement est donc particulier sous ce rapport.

13 *Solution tout combustible*

14 Certains clients, notamment parmi ceux qui ont accès à des prix de
15 combustibles relativement bas, voudront désactiver chaudière ou fournaise
16 électrique. L'électricité pour les équipements auxiliaires sera mesurée
17 distinctement ou encore mesurée avec d'autres charges régulières et, dans tous
18 les cas, facturée au tarif général applicable. Le raccordement bi-énergie pourra
19 être démantelé sur demande, ~~au~~ sans frais ~~du~~ pour le client.

20 *Solution tout électrique*

21 Pour de petites consommations, pour certains procédés ou parce que
22 l'équipement au combustible est en fin de vie utile, de nombreux clients opteront
23 pour un chauffage tout électrique. Le regroupement des charges sera alors
24 privilégié, si le coût des modifications à apporter au réseau électrique interne
25 n'est pas prohibitif.

26